DEPARTEMENT DU FINISTERE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
—
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Aurlie

PROTECTION
DES VÉGÉTAUX
- 3 NOV. 1986
ARRIVÉE.....
N°.....

Rapport général

Surveillance phytosanitaire

Plants de Pommes de Terre

(Import - Export)

- - - - -

(1985 - 1986)

Rapporteur : A. SUCH
DDAF. (SPV) du Finistère

DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

Année 1986

SURVEILLANCE PHYTOSANITAIRE

Titre du thème : PLANTS DE POMMES DE TERRE (IMPORT - EXPORT)

Rapporteur : A. SUCH
D.D.A.F. S.P.V. du Finistère

I - OBJET DE L'ENQUETE ET DE L'ETUDE

- Adapter les moyens de contrôle à l'évolution des exigences phytosanitaires dans les échanges commerciaux.

II - RAPPEL DES DISPOSITIONS PREVUES

- Surveillance des importations suivant un plan de sondage établi, avec analyses pour la détection d'organismes nuisibles de quarantaine.

- Assurer une surveillance particulière pour faire respecter les exigences phytosanitaires des pays importateurs. Mise au point d'une échelle photographique pour le Rhizoctone brun et les Gales communes.

III - VOLUME DES ECHANGES

IMPORTATIONS

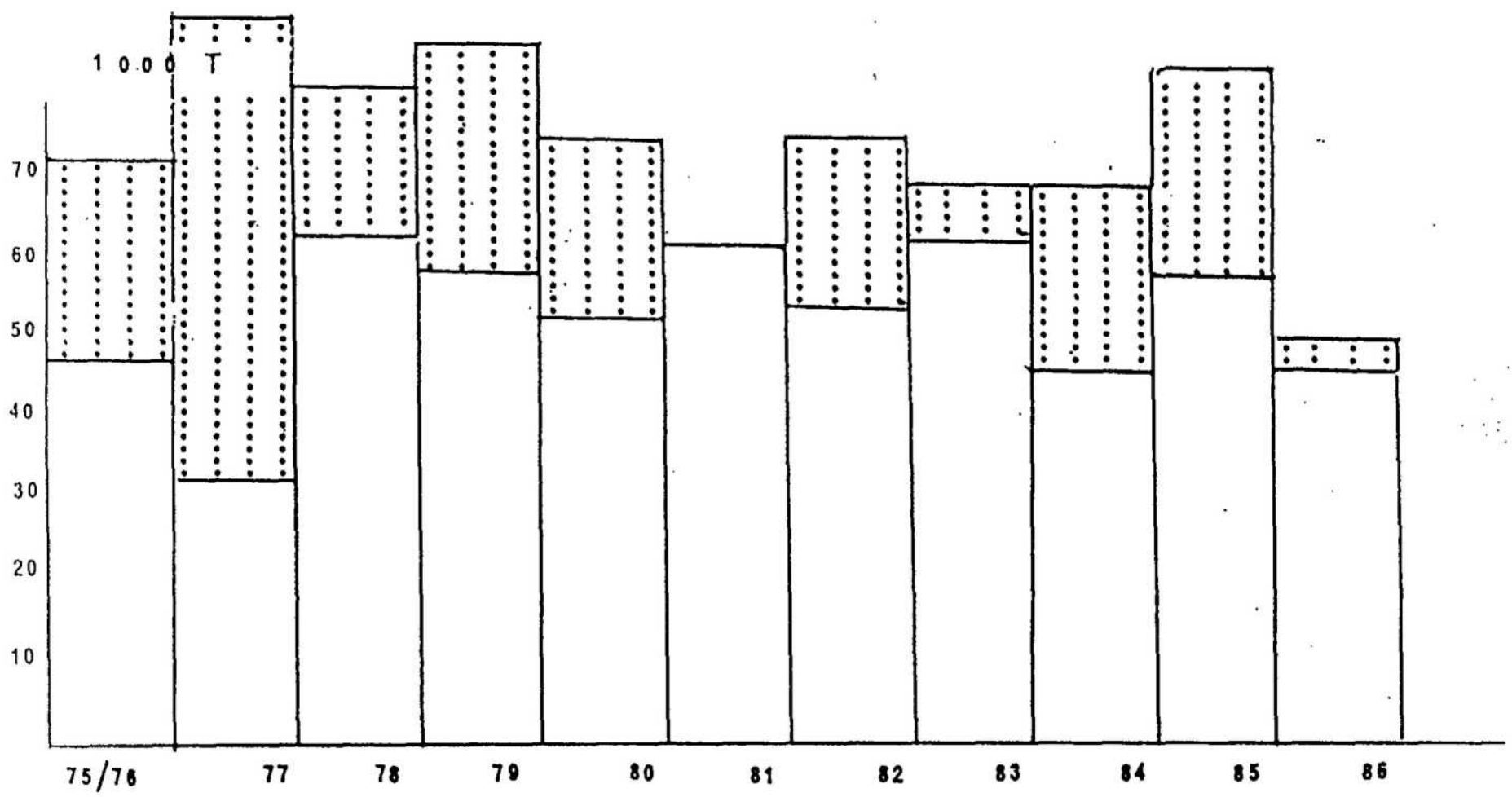

EXPORTATIONS

V - CONCLUSIONS :

L'état sanitaire des tubercules a été satisfaisant quant aux affections superficielles du tubercule, et n'a pas posé de difficultés particulières. Seul, l'état virologique n'est pas prospecté.

I - REALISATION DES INTERVENTIONS - RESULTATS

A) - RAPPEL DES DISPOSITIONS PREVUES

A.1. - A L'EXPORTATION

- Respecter et faire respecter les exigences des pays importateurs, notamment pour les affections du tubercule Rhizoctone et Gale commune.

A.2. - A L'IMPORTATION

- Application de l'arrêté relatif aux conditions sanitaires à l'importation de pommes de terre originaires ou en provenance du Danemark.

- Expérimenter les échelles photographiques "Rhizoctone brun de la pomme de terre" et"Gale commune".

- Assurer une surveillance particulière pour détecter les organismes nuisibles de quarantaine suivant le plan de sondage rappeler par ailleurs.

B) - DEROULEMENT DES OPERATIONS

B. 10 - RESULTATS STATISTIQUES DE LA CAMPAGNE

B. 101 - EXPORTATIONS - Etat récapitulatif des quantitées exportées.

R E G I O N S	Nombre de P. V. 32	Quantité en tonnes
AUVERGNE	8	221,050
BRETAGNE	400	42 994,372
CHAMPAGNE - ARDENNES	14	266
HAUTE-NORMANDIE	13	122,030
ILE DE FRANCE	28	0,370
NORD - PAS-DE-CALAIS	78	2 642,159
PAYS DE LA LOIRE		
TOTAUX	541	46 245,981 T. (1)

(1) - Il s'agit des chiffres communiqués par les Services Régionaux.

DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

B. 102 - IMPORTATIONS

ETAT RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS

REGIONS	Nombre de lieux de dédouanement	Nbre de P.V. 04	Quantité	Nombre de lots	Sondage - Nbre prélèvements		Provenance
					Terre	Tubercules	
ALSACE	2	50	1 126	120	-	50	NL - RFA - CH
AQUITAINE		16	409,4		6	6	
AUVERGNE	1	10	114,9	21	5	-	NL
BASSE-NORMANDIE							
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	2	14	313	120	-	-	NL - CH
BRETAGNE	2	14	131,6	10	14	28	NL
CENTRE		-	-	-	-	-	
CHAMPAGNE-ARDENNES	2	3	48	4	-	3	NL - B
HAUTE-NORMANDIE	2	6	120		2	6	NL - GB
ILE DE FRANCE		-	-	-	-	-	
LANGUEDOC - ROUSSILLON	4	46	1 291	-	1	2	-
MIDI-PYRENEES	2	12	263,2	12	3	-	NL
NORD - PAS-de-CALAIS	8	1 679	39 304	5 632	1 503	1 658	NL
PAYS DE LA LOIRE							
PICARDIE		-	-	-	-	-	
POITOU - CHARENTES	2	71	1 679,748		2	5	NL - B
PROVENCE - ALPES COTE D'AZUR	2	111	2 659		73	-	NL
CORSE							
RHONE - ALPES	3	15	311		-	10	NL - CH
ANTILLES - GUYANE							
REUNION - MAYOTTE		16	436,618				F - AF Sud
		2 063	48 207,466	-	1 609	1 768	

B.2. - BILAN DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS PREVUES SELON LES REGIONS

B.20 - METHODE - Plan de sondage :

B. 200 - EXPORTATION

Diagnostic macroscopique	Toutes affections du Tubercule	1 colis sur 100 par producteur, par variété et par calibre
Surveillance du Territoire	Nématodes à kystes	Cf Rapport particulier
	Maladies de Conservation	Cf Rapport particulier

B. 201 - IMPORTATION

Objet	Origine	Classe	Plan de sondage
- Recherche de Nématodes :	Toutes	Toutes	1 lot sur 10
- Maladies de Conservation	Hors C.E.E.	Toutes	Prélèvements systématiques
	C.E.E. sauf DANEMARK	SE	" -d°-
		E	" 1 lot s/10
		A & B	" 1 lot s/30
	DANEMARK	Toutes	Mission au départ
		. Exploitations agréées en 1984	1 prélèvement 800 tuberc. par variété
		. Exploitations nouvelles	- idem - + 150 tuberc. par 25 tonnes

B. 202 - MISSION AU DANEMARK - IMPORTATION

1) - BUT

A partir d'une liste de producteurs, fournie par le Service de la Protection des Végétaux Danois, les agents du Service de la Protection des Végétaux avaient pour mission de déceler la présence éventuelle sur symptômes macroscopiques, des organismes nuisibles dont l'introduction est prohibée en France et d'autre part, de prélever des échantillons pour analyse en vue de la détection du flétrissement bactérien. Dans le cas des exploitations ayant fait l'objet d'un agrément provisoire l'an passé, un seul échantillon de 800 tubercules par variété était prélevé. Dans le cas des exploitations n'ayant pas reçu d'agrément provisoire l'an passé, la taille de l'échantillon prélevé était de 800 tubercules plus 150 tubercules par fraction de 25 tonnes.

Ces échantillons ont été prélevés en plusieurs points des silos ou cellules, et ont fait l'objet d'un double plombage (Services Phytosanitaires Danois et Français) ; ils sont laissés provisoirement dans les exploitations puis regroupés par les exportateurs pour envoi en France.

Les laboratoires d'analyses prévus en 1985 sont les suivants : ANGERS, REIMS et CAEN.

2) - PROPECTION

Après une brève prise de contact avec quatre représentants du Service de la Protection des Végétaux Danois, nous nous sommes répartis en deux groupes, chacun de ces groupes étant accompagné par un agent de la P. V. Danoise.

La prospection a été réalisée dans le JUTLAND. Ainsi, 42 exploitations ont pu être visitées. Un total de 65 échantillons a été prélevé, représentant le résultat de la visite de 2 600 tonnes de plants de pommes de terre de variété KAPTAH.

Bien que les contrôles et prélèvements aient été réalisés avec une plus grande rapidité que les deux années précédentes, des appréciations portant sur l'état sanitaire des lots présentés ont été notées (pourritures diverses, mildiou et gale commune).

Lors de la réunion de bilan organisée à la fin de la mission entre les représentants des deux Services Phytosanitaires, le représentant Danois, soucieux apparement d'éviter tout problème, à décidé d'éliminer d'office les exploitations sur lesquelles les taux de pourritures (mildiou principalement) étaient trop élevés.

Il en résulte que seuls 59 échantillons provenant de 36 exploitations devraient être ramenés en France pour analyse.

Dans l'ensemble, les lots présentés étaient de bonne qualité. Sur les 65 lots, les taux de pourriture en stock étaient :

- inférieurs à 1 % sur 34 lots (81 %)
- de 1 à 4 % sur 5 lots (12 %)
- supérieurs à 5 % sur 3 lots (7 %). Ces trois lots ont été éliminés par les Danois.

.../...

.....	NOM.....	COMMUNE.....	VILLE.....	S.TOTALE.	S.POT	TONNES.	CLASSE	STOCKAGE.	MILDIOU	POURRITURES	ECHANTILLONS	RESULTAT
1054	VALDEMAR PEDERSEN	????	9640 FARSO			80	A	CELLULE	0.0	.5	2	0
1710	BORGE MORTENSEN	????	9670 LOGSTOR	150	27	50	E	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3031	JENS BJARNE JENSEN	NEES	7570 VEMB	60	20	50	A	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3132	PLAGBORG KRISTIAN	HINNUM	7200 GRINSTED			25	A	SILO	0.0	0.0	2	0
3133	JENS MOLLER EG	HOVEN	6880 TORM	90	22	350	EE	CELLULE	.5	0.0	1	0
3135	RASMUS JORGEN	MUNKLINDE	7441 BORDING		12	50	A	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3234	MARTIN VINDE	BROKHOLM	7870 ROSLEV			25	AA	CELLULE	0.0	0.0	2	0
3370	UFFE SHAERLUNDE	LYNE	6893 EMMOT			25	A	COLLECTIF	3.0	0.0	2	0
3371	SMIDT GUNNER	????	7250 HEJNSVIG			25	E	SILO	.1	0.0	2	0
3374	PETER SVERDSEN	????	ETJSTRUPHOLM		14	150	AA	CELLULE	.5	2.0	2	0
3382	VAGN THOMSEN	PEDERSTRUPVEG	8620 KJELLERUP		3	50	AA	SILO	.5	0.0	2	0
3385	HELGE VESTEERGAARD	LYNE	6880 TORM	100	15	75	A	SILO	0.0	0.0	3	0
3399	KAJJENSEN	BJERGBY	7830 VINDERUP	165	30	60	E	COLLECTIF	.5	0.0	2	0
3400	HARTVIG JENSEN	SINDIG	7400 HERNING	20	3	60	A	COLLECTIF	.5	0.0	2	0
3402	OSTERGAARD	????	????		45	140	AA	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3409	ERIC ANDERSEN	LYNE	6880 TARM	100	15	25	AA	COLLECTIF	15.0	0.0	2	0
3442	JORGEN FUGL HANSEN	THORSTRUP	6800 VARDE	60	45	25	E	COLLECTIF	7.0	0.0	1	0
3730	HARTVIG.KRIESGARD	????	7441 BORDING	100	20	25	E	SILO	0.0	0.0	1	0
3764	GERDA NIELSEN	FILSKOV	7200 GRINSTED	67	17	25	A	SILO	.3	0.0	2	0
3779	IBREN	????	????		12	25	A	CELLULE	0.0	0.0	2	0
3784	PLAGBORG HARRY	NORBOREJ	7200 GRINSTED			2	E	SILO	0.0	0.0	1	0
3802	VAGN ANDREASEN	LYNE	6880 TORM			50	A	COLLECTIF	4.0	0.0	1	0
3818	SOREN CHRISTENSEN	SINDIG ORRE	7400 HERNING	50	12	120	E	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3833	GUNNAR KRISTIAN NIELSEN	ADUM	6880 TORM	28	21	50	A	SILO	1.0	0.0	2	0
3835	HANS GEORGE HANSEN	ADUM	6880 TORM	24	5	25	AA	SILO	.5	0.0	1	0
3845	JENS KR HENNEDOG	THORSTRUP	6800 VARDE	60	45	50	A	CELLULE	.5	0.0	1	0
3848	JENS PETER HOLK	????	8693 HEMMOT	40	25	125	AA	COLLECTIF	0.0	0.0	4	0
3876	JORGENSEN	????	ETJSTRUPHOLM		12	100	A	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3877	SOREN EG JORGENSEN	EG	7200 GRINSTED			25	E	COLLECTIF	0.0	0.0	1	0
3894	JENS ERIK KROGH	????	HAMPTON		11	50	A	CELLULE	0.0	0.0	2	0
3907	MARY LAURIDSEN	????	6950 RINGKOBING	55	5	60	A	COLLECTIF	.5	0.0	2	0
3932	MIGELSEN	????	IKAST		8	50	AA	SILO	0.0	0.0	2	0
3965	OLSEN	????	ETJSTRUPHOLM		27	50	AA	CELLULE	0.0	0.0	2	0
3984	PEDERSEN	????	IKAST		20	25	E	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3985	OSTERGARD PETERSEN	LYNE	6880 TORM	75	25	25	AA	CELLULE	0.0	0.0	1	0
3989	HANS RALNKJAR	LYNE	6880 TARM			25	A	COLLECTIF	20.0	10.0	1	0
4613	MOGENS MOGENSEN	HADEVEJ	7184 VANDEL	100	30	50	AA	SILO	0.0	0.0	2	0
4657	HOLGEN HANSEN	RINGIVEVEJ	7323 GIVE		40	100	E	CELLULE	0.0	0.0	1	0
4665	HENNING JACOBSEN	VIBEKAEN	7323 GIVE	80	20	25	E	SILO	0.0	1.0	1	0
4712	JAGERSEN	????	THYRDGED		3	50	A	SILO	0.0	0.0	2	0

DIRECTION DE LA QUALITE — ANNEE 1985/1986 — PLANTS DE POMME DE TERRE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

B.21 ETAT RECAPITULATIF DES INTERCEPTIONS à l'exportation - Bretagne

AFFECTIONS en Kg	PAYS												
	ALGERIE	CUBA	EGYPTE	ESPAGNE	GRECE	IRAK	MAROC	TUNISIE	LIBAN	JORDANIE	Refus Totaux	Refus % 1986	Refus % 1984
Gale commune	119 000	10 500	3 150	35 000	11 900	150 500	32 250	1 700	28 950		392 950	14,20	22,30
Nécrose anneau vasculaire												-	1,37
Fusariose	22 250			12 600			6 000				40 850	1,47	3,50
Phoma						57 750	10 250				68 000	2,46	9,61
Mildiou	28 750	133 500		80 550		42 450			10 000	17 500	312 750	11,30	21,58
Pourritures diverses	103 400	122 600	6 000	26 000	111 500	49 700	384 050	43 250	15 500	65 000	927 000	33,50	20,43
Rhizoctone	39 250	33 300				210 400	1 100	36 050	19 700	100 000	439 800	15,90	1,00
Taupin				17 850							17 850	0,65	-
Autres	63 050	20 000	28 200	20 700	24 950	71 600	154 600	72 950	111 550		567 600	20,52	20,22
TOTAL Refus	375 700	319 900	37 350	192 700	148 350	582 400	588 250	153 950	185 700	182 500	2 766 800	7,57 %	5,5 %
Tonnage Exporté T	2 603 115	1 509 650	1 043 575	4 047 450	1 729 500	10 902 940	5 044 886	6 027 248	2 082 050	1 551 400	36 541 814 (2)		
% Intercepté 1986	14,43	21,19	3,58	4,76	8,58 (1)	5,34 (1)	11,66	2,55	8,92	11,76			
% Intercepté 1984	9,69	11,08	13,32	4,19	4,61 (1)	4,65 (1)	4,56	4,07	-	-			

(1) Non compris les refus à partir d'un préchoix en culture

(2) Tonnage expédié correspondant aux pays répertoriés.

.../...

B. 22 - DIFFICULTES RENCONTREES

A L'EXPORTATION :

Le taux d'infestation par la Gale Commune et le Rhizoctone est sousmis à des interprétations différentes. Aucune norme de certification du Règlement Technique n'est précise.

LITIGES A DESTINATION

En JORDANIE, 200 Tonnes ont été refoulées pour dépassement de normes de tolérance pour des infestations de Rhizoctone. Cette mesure est contestable.

Au MAROC, 70,700 tonnes ont été interceptées pour dépassement de normes de Gale Argentée et 272,800 tonnes refoulées pour exigences relatives aux infestations par les virus.

En IRAK, un marché potentiel de 18 000 tonnes n'a pu être soumissionné que pour 11 000 tonnes, en raison des assurances réclamées pour se maintenir dans les exigences RHizoctone et Gale Commune.

A L'IMPORTATION

Des prélèvements devaient être effectués par les Agents de la F.N.P.P.P.T. sur les lots n'ayant pas fait l'objet de prélèvement de la part de notre Service aux Postes Frontières. Aucun prélèvement ni analyse n'ont été effectués.

3 - CONCLUSION SUR L'EFFICIENCE, LA COORDINATION DES ACTIONS, L'HARMONISATION DES DISPOSITIONS

La courte période d'intervention et les difficultés pratiques de réalisation des contrôles aux Postes Frontières ne permettent qu'une approche superficielle pour la détection des organismes de quarantaine. Ceux-ci sont pour la plus part d'entre eux détectables uniquement à la suite d'une analyse de laboratoire.

RHIZOCTONE - GALE COMMUNE

APPLICATION DE L'ECHELLE PHOTOGRAPHIQUE

Méthode et résultats		% lot satisfaisant à ces normes	% lot ne satisfaisant pas à ces normes
. Norme export très sévère pour le Rhizoctone	minimum 95 % de tubercules au niveau 1	19 %	81 %
. Norme export très sévère pour la Gale Commune		39 %	61 %
. Norme export sévère pour le Rhizoctone	minimum 95 % de tubercules au niveau 1 + 3	42 %	58 %
. Norme export sévère pour la Gale Commune		74 %	26 %
. Norme export normale pour le Rhizoctone	minimum 95 % de tubercules au niveau 1 + 3 + 5	89 %	11 %
. Norme export normale pour la Gale Commune		90 %	10 %

Il s'agit de 118 lots, de producteurs différents, toutes variétés et tous calibrages confondus.

Le niveau 1 + 3 représente le seuil d'acception des pays "sensibles" pour ces deux maladies du tubercule.

Le niveau 1 + 3 + 5 pourrait constituer la norme du Règlement Technique pour les plants certifiés en France et commercialisés dans la C.E.E.

3) - RELATIONS AVEC LES SERVICES PHYTOSANITAIRES DANOIS

Trois responsables des Services Phytosanitaires ont été rencontrés :

- Arne TROSBORG : Responsable pour le Jutland lors des missions préparatoires et de bilan qui ont débuté et terminé notre travail au Danemark.

- Aksel LINDHART et Vagn Holm : Responsables de secteurs qui nous ont accompagné sur les exploitations.

Les relations avec nos homologues Danois ont été cordiales, et ceux-ci nous ont fourni au cours de la mission, tous les renseignements demandés sur les exploitations visitées et les problèmes phytosanitaires de la dernière campagne.

Il semble cependant qu'au départ, ils aient été étonnés de notre visite en raison du fait que les deux campagnes précédentes d'importation se soient réalisées sans que les analyses aient rien révèlé d'anormal.

4) - RELATIONS AVEC LES EXPORTATEURS ET LES EXPLOITANTS

Notre travail s'est effectué sans contact particulier avec les importateurs que nous n'avons rencontré qu'à l'arrivée et au départ de la réunion.

Les exploitants nous ont d'une manière générale reçu cordialement, mais de manière moins chaleureuse que les années précédentes, et plusieurs d'entre eux (deux ou trois) nous ont également fait partde leur étonnement de nous voir revenir pour de nouveaux contrôles.

5) - CONCLUSION

Ce type de mission, hormis son acpect technique permet des échanges de vue fructueux et enrichissants notamment en ce qui concerne les contrôles phytosanitaires et permet en outre d'appréhender le fonctionnement des services étrangers.

L'opportunité du maintien d'un/type de mission avant l'importation de plants danois devra être réétudi é après les résultats de la prochaine campagne.

II - EXAMEN CRITIQUE : du degré de priorité attribué au thème et de la statégie adoptée à l'échelon national et régional.

La poursuite de l'échantillonnage pour la détection du flétrissement bactérien et des nématodes à kystes de la pomme de terre doit se poursuivre à l'importation suivant un plan de sondage pré-établi.

L'examen sanitaire du point de vue virologique devrait être réalisé pour s'assurer du taux des infestations et du parfait état sanitaire vis à vis des virus soumis à quarantaine.

A l'exportation, le caractère incidieux dû à la présence des nématodes à kystes de la pomme de terre, doit nous inciter à rendre obligatoire, dans les faits, la détection au champ ou à la récolte.

La certification sanitaire, bien qu'assurée par un autre organisme à l'échelon national, relève des missions du Service au niveau international. Une collaboration plus étroite serait à rechercher.

Des mesures tendant à l'amélioration qualitative pourraient être mises en oeuvre pour prévenir les litiges à destination. Tel pourrait être le cas de la gale commune et du rhizoctone.

CONCLUSIONS :

L'importation de plants originaires de la C.E.E. doit faire l'objet d'une surveillance attentive. Sauf cas particulier ou suspecté, le contrôle à l'importation pourrait être aménagé.

Les conséquences des interceptions à l'exportation, et des difficultés rencontrées au moment de l'agréage avant l'expédition, doivent retenir toute nos attention.

L'organisme de quarantaine le plus redoutable parce que le plus insidieux demeure les nématodes à kystes de la pomme de terre. S'il soumet l'exploitation, où la spécialisation est encouragée à bien des aléas, il provoque en outre des situations dramatiques dès que des mesures sont à prendre, sans compter sur le discrédit de sa découverte à destination.

D'autre part, la mise en place de tests de détection (virus...) à destination doit nous inciter à plus de vigilance. Les méthodes de sélection basées sur des examens macroscopiques deviennent de fait, aléatoires,et rendent peu crédibles les Services chargés de la Certification (phytosanitaire...).

*

* *

OCTOBRE 1986

A. SUCH.